

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE MINISTERIEL
DU 25 AVRIL 2014 A DOUALA

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale s'est réuni en session ordinaire le vendredi 25 avril 2014 à Douala, République du Cameroun, sur deuxième convocation, sous la présidence de Monsieur BEDOUMRA KORDJE, Ministre tchadien des Finances et du Budget, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale.

Au cours de cette session, le Comité Ministériel a pris connaissance de l'évolution de l'économie mondiale et des informations actualisées sur la situation économique et monétaire de la CEMAC en 2013. Sur ce dernier point, il a ainsi relevé que celle-ci a été caractérisée par un ralentissement prononcé de la croissance réelle à 0,8% contre 5,7% en 2012, en liaison avec une forte contraction de la production pétrolière, ainsi qu'une réduction de près de moitié de l'activité du secteur non pétrolier. Dans ce contexte, les tensions inflationnistes se sont apaisées, le taux d'inflation s'établissant en dessous de la norme communautaire à 2,0% contre 3,8% en 2012. Le déficit du solde budgétaire, base engagements, hors dons, s'est légèrement accru, passant de -1,5% du PIB en 2012 à -1,8% du PIB en 2013 tandis que celui des transactions courantes s'est aggravé de -3,1% du PIB en 2012 à -6,8% du PIB. Quant à la masse monétaire, elle a augmenté de 6% et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est replié, se situant à 97,9% en décembre 2013 contre 98,4% un an auparavant.

Pour 2014, les prévisions tablent sur une accélération de la croissance économique à 6,7%, une hausse concomitante du taux d'inflation à 3,0%, un tassement du déficit budgétaire (-0,1% du PIB) ainsi qu'une stabilisation du déficit des transactions courantes à -6,7% du PIB.

Le Comité Ministériel a également ratifié les comptes définitifs de la BEAC pour l'exercice 2013 qui se sont soldés par un résultat bénéficiaire de 18,048 milliards de francs CFA, tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration de cette institution.

Il a par ailleurs adopté le budget de la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF) pour l'exercice 2014 et arrêté la composition du Comité de Pilotage chargé de la mise en œuvre de la recommandation des Chefs d'Etat de la CEMAC visant à mettre fin à la cohabitation des deux marchés financiers dans la CEMAC.

En ce qui concerne le Groupe d'Action contre le Blanchiment de l'Argent en Afrique Centrale (GABAC), le Comité Ministériel a approuvé les termes de référence pour l'exercice de typologie sur les vulnérabilités au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, avant d'adopter le budget de cette institution pour l'exercice 2014.

Après avis conforme du Conseil d'Administration de la BEAC, le Comité Ministériel a décidé de nommer Monsieur Chérubin Marcel YERADA comme membre titulaire de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et Madame Elisabeth GUELEMBE née MOGNOFIO comme suppléant.

Enfin, le Comité Ministériel a adopté le Règlement communautaire relatif au traitement des établissements de crédit en difficulté ainsi que celui portant institution d'un régime d'inscription en compte des valeurs mobilières et autres instruments financiers dans la CEMAC./-

Le Président du Comité Ministériel,



BEDOUMRA KORDJE

